

JURY SESSION 2023

Présentation matérielle du dossier de RAEP

Pour rappel, le dossier de RAEP devra être dactylographié. Il est constitué de :

- 8 pages maximum de dossier numérotées de 1 à 8 // Page de garde signée par le chef d'établissement
- Police Arial 11 // Interligne simple // Papier de format 21 x 29,7
- Marges, droite et gauche, de 2,5 cm à partir du bord (en-tête et pied de page), 1,25 cm sans retrait en début de paragraphe (pas d'alinéa). // 8 pages d'annexes maximum

Aspects formels

Le jury tient à attirer l'attention des candidats sur le respect impératif de ces normes, dont le non-respect entraîne l'invalidation du dossier.

Une présentation soignée, claire et aérée, laissant percevoir une rigueur et une capacité du candidat à présenter de façon hiérarchisée les informations et les choix opérés est appréciée, tout comme la lisibilité du dossier, ce qui en rendra l'étude aisée.

Qualité de la langue

Il est rappelé que les candidats **doivent maîtriser impérativement les deux langues**, le français et l'espagnol, dans un registre soutenu et modélisant.

Partie 1 du dossier RAEP : Le parcours professionnel

La première partie du dossier RAEP se compose de **deux pages dactylographiées maximum**. Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Il ne s'agit pas dans cette partie de présenter un simple *curriculum vitae*, mais bien **d'opérer une prise de recul par rapport à l'expérience professionnelle pour mettre en exergue les points saillants et significatifs**.

Il conviendra, en effet, de choisir, parmi les éléments du parcours, **les exemples les plus probants et les étapes singulières qui mettront en valeur l'aptitude à enseigner la langue vivante espagnole**.

Pour bien réussir cette partie de l'épreuve, le candidat doit laisser de côté la simple énonciation biographique pour mettre en corrélation ses propres compétences professionnelles avec celles du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation¹, en effectuant un choix réfléchi et judicieux des étapes significatives de son parcours. **Ceci permet au jury de mesurer chez le candidat le degré de connaissance des attendus et des exigences du métier auquel il se destine**.

Citer les compétences du référentiel point par point comme cela a pu être le cas dans certains dossiers n'est pas pour autant conseillé, car cela alourdit la lecture, la rend stéréotypée et s'avère totalement inefficace. **En effet, les rapports qui montraient comment l'expérience sur le terrain avait nourri la mise en place de stratégies, une véritable adaptation à la diversité et à l'hétérogénéité des élèves et l'acquisition de réflexes professionnels, ou qui mettaient en exergue de façon explicite des compétences professionnelles acquises au cours de la formation universitaire et du parcours curriculaire, ont retenu l'attention du jury et ont été valorisés**.

Le jury a également valorisé les prestations qui montraient **une bonne maîtrise de la terminologie relative à la didactique des LVE** (par exemple, la progression spiralaire, la perspective et la tâche actionnelles ou la pédagogie de projet, la classe inversée...) et a, a contrario, sanctionné une utilisation « plaquée » de ces notions de base.

Certains candidats ont habilement su mettre en évidence des compétences transférables

Partie 2 du dossier RAEP : le projet pédagogique le plus significatif

Si la qualité d'un projet pédagogique ne se réduit pas au choix de sa thématique — impérativement retenue en fonction des programmes officiels d'enseignement en vigueur et du public cible — on ne saurait toutefois se dispenser, à l'heure de choisir le projet d'apprentissage qui figurera dans le dossier RAEP, **de privilégier celui qui, par la richesse des documents authentiques qu'il explore, par leur variété, par son originalité également, aura été choisi parmi d'autres comme étant le plus propice à de belles découvertes culturelles.**

À cet égard, la définition des critères des compétences professorales attendues dans le cadre du concours interne de recrutement le souligne : il s'agit bien pour le candidat de sélectionner « parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative ».

3.1-Construire un projet raisonné et raisonnable

Une part de la validité du projet se vérifie, presque d'emblée, par la **richesse de ses apports, brièvement rassemblée dans un titre, dans la formulation d'une problématique garante de la réflexion proposée aux élèves.** Certaines, en effet, soumises à la lecture du jury lors de cette session, doivent interroger l'enseignant au regard de l'intérêt du projet, de sa portée (*¿En qué medida es interesante convivir con personas extranjeras?, ¿Qué futuro, con aire o sin aire?*) et doivent donner lieu à une réflexion approfondie, car, au-delà de maladroites éventuelles sises dans la formulation, il s'agit bien de vérifier que l'on conduit à de réels apprentissages (culturels, linguistiques, civiques), solidement ancrés dans l'aire culturelle de référence, ainsi qu'au développement des capacités réflexives de l'élève.

En tout état de cause, et pour guider au mieux les candidats dans les choix qu'ils opéreront, nous les invitons, en guise de préambule au projet pédagogique présenté dans le dossier RAEP, à **procéder à un bref descriptif de l'intérêt de chacun des documents de la séquence**, venant ainsi justifier la présence de chacun au regard **des objectifs (linguistiques, culturels, réflexifs et pragmatiques) visés dans la séquence, de la complémentarité de leurs apports respectifs, des liens éventuels d'opposition qu'ils entretiennent.** Cette description, synthétique, rendra compte de l'aptitude du candidat à saisir les enjeux et l'intérêt des supports choisis. Bien souvent, cette brève analyse, préalable indispensable à toute mise en œuvre pédagogique, est remplacée par un catalogue exhaustif de toutes les compétences que l'élève pourrait acquérir lors de l'exploitation de chaque support. Or, si ce recensement des possibles, souvent présent sous forme de tableaux détaillés dans l'appareil d'accompagnement pédagogique des manuels scolaires y a toute sa place, l'enseignant, quant à lui, dans le cadre du dossier RAEP, fixera de façon raisonnée les objectifs prioritaires qu'il assigne à son projet, **lequel s'inscrira dans une durée raisonnable (un maximum de cinq séances).**

L'attention particulière portée au choix des documents et à leur nombre va de pair avec la cohérence d'ensemble de la séquence : il est en effet important que chacun des supports puisse servir le propos **des objectifs généraux de séquence dégagés en termes de culture, de réflexion et de développement des compétences de communication des élèves, que la séquence comporte une tâche complexe de fin de séquence, parfois dite « tâche finale » ou non.** C'est par le crible de chacun des supports que l'élève, guidé par l'enseignant, construira ses compétences. Il est important donc de comprendre que la tâche finale ne se substitue pas aux objectifs de la séquence, qui font partie de sa construction didactique. Le choix d'une tâche finale est un acte pédagogique, qui permettra de mesurer, sans pour autant servir obligatoirement d'évaluation sommative de fin de séquence, le degré de maîtrise des objectifs de la séquence chez les élèves. Le professeur ne doit pas oublier que c'est tout au long de la séquence que l'élève développe ses compétences dans une progressivité raisonnée, qu'il faudrait présenter au jury de façon claire : en quoi les différentes tâches élaborées conduisent-elles à l'atteinte des objectifs au cours du processus de complexification progressive de la séquence ?

Les professeurs seront vigilants sur le fait de ne pas placer les élèves dans des situations que le bon sens demande de proscrire. Le jury a par exemple écarté les séquences qui envisageaient comme un aboutissement de faire endosser aux élèves le rôle d'un migrant, ou bien de statuer lors d'un débat sur la supériorité, ou l'infériorité, des populations blanches sur les communautés indigènes (sic). Fort heureusement, et à l'inverse, **ont été appréciés de beaux projets finaux, aboutis, clairs dans leur formulation comme dans leurs attendus, élaborés en toute cohérence avec la séquence travaillée,**

créatifs parfois, et utiles comme ils doivent l'être toujours, car fructueux (créer un jeu culturel, élaborer un audio-guide, théâtraliser une histoire, rédiger l'incipit d'un roman).

Ainsi, dans un souci de clarté, à l'heure d'exposer dans le dossier RAEP le projet pédagogique de son choix, le candidat pourra en fournir une présentation concise qui fera mention de ses choix didactiques (liste non exhaustive) :

- La classe destinataire du projet pédagogique ;
- La thématique abordée, formulée sous forme de titre de la séquence et/ou d'une problématique, sans omettre d'établir un lien avec l'entrée culturelle du programme dans lequel s'inscrit la séquence ;
- Les objectifs de la séquence ;
- L'intérêt et la portée de chaque document, brièvement explicités, ainsi que le lien de complémentarité (ou d'opposition) qu'ils entretiennent les uns par rapport aux autres, ceci permettant de déceler la progressivité possible des apprentissages ;
- L'annonce du projet final éventuel en cohérence avec le projet d'apprentissage.

3.2-Expliciter les étapes de la mise en œuvre et les démarches

Ce projet pédagogique une fois annoncé, il s'agit de s'y tenir fermement et d'identifier les étapes de la mise en œuvre de chacun des documents, en formulant clairement les consignes successives qui orienteront leur exploitation. Celles-ci, fixées en fonction des principales unités de sens, visent à guider le regard, l'écoute ou la lecture de l'élève pour lui permettre d'accéder au sens du document. C'est ce guidage ciblé, formulé brièvement pour chacune des étapes de la compréhension d'un support textuel, audiovisuel (ou autre), qui met en lumière le savoir-faire du professeur, éclaire les objectifs qu'il s'est fixés et atteste de sa réflexion didactique et pédagogique.

Car deux écueils majeurs et assez traditionnels sont constatés à la lecture des projets d'apprentissage présentés dans les dossiers RAEP : un discours tout en généralités qui s'intéresse peu au sens du document et à son exploitation spécifique (« je pose des questions »), n'assignant parfois à la séance qu'un objectif grammatical, déguisé, et limité à « faire des phrases » en employant telle ou telle structure grammaticale. Cette approche a pour conséquence un accès limité, voire inexistant au sens du document, dénué de toute ambition langagière pour les élèves, puisque c'est par l'accès donné au sens que se construit la complexité de l'expression.

Le second écueil, qui peut également être largement évité est celui d'un pointillisme consciencieux énonçant, une à une, chaque étape du cours depuis l'accueil des élèves, la reprise (« je procède au *repaso*, cahier fermé »), les activité(s) langagière(s) du jour, jusqu'à la trace écrite élaborée en fin d'heure, dans une vision de près qui s'attache uniquement à signaler le respect des étapes vertueuses du cours, que tout professeur a à cœur d'ancrer dans le quotidien du travail organisé de la classe, mais laissant le jury mal informé sur les contenus et les modalités choisies. **Or, ce propos descriptif, gagnerait plutôt à aborder quelques-uns des attendus de la reprise (qui ne soient pas seulement circonscrits à la vérification des acquis lexicaux ou à la récitation de la leçon), à montrer le lien entre les consignes choisies pour l'exploitation du document du jour et les principaux éléments de sens de la trace écrite, les modalités retenues (individuelles ou collectives) pour l'exploitation du ou des supports de la séance et en quoi ces consignes et modalités conduisent à l'atteinte, même partielle, des objectifs de la séquence, puis quelle consigne de travail personnel de l'élève est prévue.** Toutes explicitations éclairant le jury sur la pertinence de l'intention pédagogique seront appréciées, car elles attestent des nuances de la réflexion personnelle du professeur et de son niveau de compétence didactique et pédagogique. Les approches les plus vivantes de la langue, qui placent l'oral au cœur des enseignements et des pratiques quotidiennes, sont privilégiées, à bon escient, par certains candidats. Ces principes orientent leur choix des activités qu'ils conçoivent, pour ne retenir que celles qui y contribuent le plus.

Cela étant, l'on constate encore quelques points de vigilance à prendre en compte, sur lesquels le jury invite les candidats à se questionner :

- le recours de plus en plus fréquent, voire systématique, à des protocoles écrits (fiches) renseignés en groupes (îlots) par les élèves puis corrigés collectivement en fin d'heure ne peut qu'interroger l'enseignant quant aux apports réels de cette modalité (qu'est-ce que les élèves ont appris, quelles stratégies de compréhension sont ainsi développées ?). En effet, au prétexte, souvent mal compris, du développement de l'autonomie des élèves ou d'une supposée différenciation, ceux-ci sont privés de l'éclairante contribution professorale (par exemple, lecture expressive du support lorsque celle-ci est signifiante, stratégies d'accès au support étudié, identification des difficultés et aide apportée, etc.).

- le jury a également constaté qu'une utilisation similaire de protocoles écrits —en réalité réservés à l'évaluation— est, paradoxalement et massivement, réservée à l'entraînement à la compréhension de l'oral. Certaines phases de l'écoute, en effet, peuvent se prêter à la nécessité de relever des éléments (par exemple, dates nombreuses, énumération de lieux, de traits de caractère, etc.) pour ne pas oublier et aider les élèves à dire, mais, en revanche, quelle nécessité y a-t-il à faire écrire le nom d'un personnage, le lieu où il se trouve ?

Il convient donc de continuer de se questionner sur la pertinence des outils construits comme aide à la réalisation de la tâche, qui certes visent à favoriser la réussite de chacun, mais finissent parfois par devenir contreproductifs du point de vue du développement des compétences de l'élève, car favorisant les activités de repérage au détriment d'une réelle reformulation des contenus de sens du support étudié.

Puissent ces quelques pistes aider les candidats à orienter leur réflexion, à susciter d'éventuels objets de formation, mais quoi qu'il en soit, à contribuer au mieux à leur pleine réussite au concours.

3.3-Analyser ses pratiques et porter un regard réflexif

Il apparaît essentiel, nécessaire et obligatoire de faire apparaître dans le dossier RAEP l'analyse de sa pratique professionnelle (voir les précisions sur la compétence C14 du référentiel métier). Pour ce faire, le **candidat se doit d'adopter un regard réflexif, de prendre une distance critique et une hauteur de vue nécessaires à l'amélioration de sa pratique**. On ne naît pas professeur, on le devient, principalement en développant sa capacité à effectuer des choix raisonnés et justifiés, d'une part en cohérence avec les exigences institutionnelles et d'autre part, les plus pertinents possibles quant aux apprentissages des élèves.

Le jury attend du candidat qu'il analyse sa pratique de manière réaliste et honnête, qu'il aborde en toute sincérité les réussites et les échecs. Il pourra pour cela s'appuyer sur différents éléments tels que : les référentiels en vigueur, l'observation des élèves et leur manière d'appréhender une activité, mais également sur son expérience en tant que professionnel.

On peut attendre du candidat qu'il mette en évidence le rôle du professeur pendant la séquence, son positionnement et les stratégies adoptées pour développer les compétences des élèves, la construction progressive et pensée de l'accès au sens qu'il a pu élaborer, son soin porté à l'inclusion de toutes et de tous et à la différenciation pédagogique, les difficultés rencontrées et les remédiations qui en ont découlé, les changements qu'il a opérés d'une séance à l'autre ou bien d'une classe à l'autre.

En somme, il ne doit pas se contenter de décrire superficiellement la démarche entreprise, mais d'en réaliser une analyse critique. Celle-ci doit être construite par le professeur lui-même, de manière authentique, et non être le fruit d'une application généraliste et théorique d'une méthode ou de démarches systématiques proposées clé en main par des manuels scolaires ou glanées sur internet. Le jury a apprécié les réflexes professionnels installés de candidats qui montrent comment leur expérience sur le terrain a nourri la mise en place de stratégies qui ne perdent pas de vue les objectifs de la séquence, s'adaptant à la diversité et à l'hétérogénéité des élèves. Il a ainsi pu observer de séquences pédagogiques qui détaillaient des mises en œuvre cohérentes accompagnées d'intéressants exemples concrets et significatifs.

Le jury a pu parfois constater et regrette l'absence de ce recul critique et le report systématique de la responsabilité sur l'élève, comme il regrette certains commentaires désobligeants et déplacés qui n'ont pas leur place dans des écrits professionnels (par exemple : « ... des élèves se tournant les pouces et laissant la besogne aux plus courageux » (sic)). Le candidat se doit de réagir en tant que professionnel de l'éducation et de réfléchir à des leviers pour améliorer la mise en activités des élèves. Il ne peut pas se contenter d'observer leur inactivité, ne questionnant aucunement sa pratique, car il doit prendre conscience que cette passivité est sans aucun doute induite par les consignes qu'il a lui-même proposées. Un manque de guidage dans les consignes, des maladresses dans la formulation des tâches ou l'absence d'un accompagnement suffisant de l'élève peuvent parfois être à l'origine de ce genre de situations.

Le jury invite donc le candidat à dresser un réel bilan de son action et ne pas se contenter d'un simple « les élèves ont beaucoup aimé cette séquence ». Il doit faire preuve d'une réflexion argumentée sur les choix didactiques et pédagogiques opérés et leur efficacité par rapport aux objectifs fixés. Il prendra du recul par rapport à son travail en s'appuyant sur les indicateurs de son choix : par exemple, maîtrise des connaissances et des compétences par l'élève, conditions du suivi individuel, mesure qualitative du travail personnel dans et hors de la classe, utilisation et incidence des TICE dans la conception et la mise en œuvre du projet pédagogique...

Le candidat doit analyser l'écart entre les attendus initiaux et le bilan final, les réussites et les faiblesses de la mise en œuvre afin de pouvoir démontrer par ses explications sa capacité à comprendre et à analyser les mécanismes d'apprentissage et d'enseignement. **Il se doit de proposer des pistes d'amélioration et de remédiation, gage d'une réelle capacité à faire évoluer sa pratique : « Si je devais réutiliser cette séquence avec une autre classe, je tenterais de modifier... ».**

Ce retour réflexif n'est pas forcément attendu en fin de présentation de séquence. En effet, le jury a apprécié les bilans intermédiaires qui montraient comment le candidat était capable de s'adapter et de modifier la séquence initialement prévue. Le jury n'attend pas d'un candidat qu'il présente une séquence idéale, mais plutôt qu'il rende compte, dans une langue claire, précise et technique, de son expérience et de sa capacité à faire évoluer sa pratique en prenant appui à la fois sur les exigences institutionnelles et la réalité du terrain.

3.4-Choisir les documents annexes

La présentation d'une séquence pédagogique dans le dossier RAEP peut donner lieu à l'utilisation ou l'élaboration d'un grand nombre de documents divers et variés qui peuvent aller du document étudié en classe aux évaluations en passant par des copies d'élèves. Ceux-ci représentent une véritable richesse, car ils permettent de comprendre au mieux la démarche mise en œuvre par le professeur. Le jury invite ainsi les candidats à ne pas considérer la constitution de ce corpus de documents comme quelque chose de facultatif, mais bien d'exploiter tout le potentiel que cet exercice suppose. **En effet, proposer des documents annexes apporte une réelle plus-value au dossier, car il permet au jury d'imaginer au mieux la séquence proposée et de s'y projeter plus précisément.**

Il convient pour le candidat de choisir parmi un corpus varié les documents qui lui semblent le plus représentatifs et visuellement parlants pour donner à voir concrètement à quoi peut ressembler sa séquence de travail. Il est à noter que le nombre de pages dédiées aux annexes ne saurait excéder dix pages. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat doit veiller à ce que les documents proposés soient lisibles, d'une dimension acceptable et si possible en couleur. Beaucoup d'annexes sont en effet illisibles et inexploitable parce que le candidat a souhaité par exemple réunir l'ensemble des documents de la séquence sur une seule page. De plus, ils ne doivent pas comporter de trace de collages, de traces de correcteurs blancs. On évitera également les QR codes de manuels, peu utilisables par le jury.

Le jury a apprécié les dossiers des candidats qui ont su proposer une variété de documents tels que le tableau synoptique de la séquence (ou une partie de celui-ci), une feuille de route détaillée, les documents travaillés et correctement légendés, un exemple pertinent de trace écrite, une carte mentale parlante, des grilles d'évaluation adaptées, des copies d'élèves anonymées, corrigées et annotées...

A contrario, le jury insiste sur le fait qu'il est inutile de proposer les photocopies d'une séquence complète de manuel ou encore les fiches d'évaluation nationale des activités langagières. Le jury a également regretté la présence de copies d'élèves sans annotations ou sans appréciation et seulement sanctionnées d'une note ou d'un « bien ».

En revanche, certaines copies étaient assorties d'un commentaire éclairant du professeur concernant les réussites, les progrès et les attendus. Elles montraient comment le professeur valorisait les acquis de l'élève en question et lui donnait des pistes pour améliorer encore son niveau et développer ses compétences. Le jury a également valorisé la création de grilles de compétences « sur mesure », adaptées à la situation d'enseignement et aux compétences que l'élève devait mobiliser sur l'activité en question.

Enfin, sont repris ci-dessous les principaux conseils et écueils à éviter formulés dans le rapport de la session 2022, qui restent largement d'actualité. Nous invitons les candidats à les prendre en compte dans leur réflexion et leur préparation :

- **Le bon usage des outils numériques dont la place est un champ pédagogique qu'il convient d'explorer en cours, mais judicieusement. La multiplication de l'usage de *Genially*, *Quizziz*, *Padlet*, *Wooclap*, *Flipgrid* ou encore *Wheeldecide*... apporte-t-elle une réelle plus-value aux apprentissages des élèves ?**
- **L'importance de la lecture d'un texte : qui lit ? Quand ? Dans quel but ?**
- **Les stratégies d'accès au sens lors d'activités de compréhension de l'oral et de compréhension de l'écrit.**

- Les séquences non problématisées et/ou dont la mise en œuvre pédagogique ne permet pas de percevoir dans quelle mesure la problématique est questionnée à travers l'étude des documents.
- Les séquences dont la mise en œuvre ne repose que sur des outils linguistiques, sans problématisation ni travail d'accès au sens.
- Les problématiques binaires ou totalement fermées, qui n'incitent pas à la réflexion et conduisent à un catalogue.
- La description des activités sans en expliquer la finalité : si un repérage ou un relevé est demandé, quel en est le but, que permet-il à l'élève de comprendre et de produire ?
- Une juxtaposition de supports sans lien entre eux.
- Une succession d'activités sans prise en compte du sens du document.
- Les reprises exclusivement menées par la question : "*¿Qué hicimos el otro día?*" qui incitent les élèves à réciter, sans aucune vérification réelle du degré d'appropriation des savoirs.
- Un questionnement frontal.
- L'absence de pauses récapitulatives ou structurantes.
- L'oral en continu et/ou en interaction confondu avec un écrit oralisé ou pensé comme une conversation au cours de laquelle le professeur pose des questions.
- La confusion entre entraînement et évaluation ou entre évaluation et notation.
- Les exercices lacunaires ou à trous systématiques pour développer la compréhension orale ou « rédiger » la trace écrite.
- Une activité de lecture silencieuse sans consigne.
- Des lieux communs discutables présentés comme des vérités : « une lecture à voix haute est proposée pour résoudre les problèmes de vocabulaire et de sens », « la lecture à voix haute favorise la compréhension fine du texte », etc.
- Les interventions du professeur dont l'intérêt ne semble pas évident : « Je les accueille en leur demandant *¿ Qué tal?* ou *¿ Cómo estáis chicos?* ... »

Jury session 2018

Respect des consignes - soin, qualité de la langue française et espagnole.

Si la plupart des dossiers ont respecté les consignes des textes officiels (dossier agrafé et sans spirale, police, encre, interligne, marges, etc.) certains ont confondu nombre de pages et nombre d'annexes, dépassant de ce fait très largement les « une à huit pages maximum » attendues. Nous soulignons que les marges trop réduites rendent la lecture du dossier ardue.

Cette année, particulièrement, de nombreux dossiers ne comportaient pas d'annexes. Si elles n'ont pas un caractère obligatoire, elles revêtent toutefois une grande importance aux yeux du jury. En effet, les travaux d'élèves ou des exemples de copies d'élèves permettent de donner de la valeur au travail effectué par l'enseignant et de présenter les acquis et les outils de remédiation mis en œuvre. Par ailleurs, nous rappelons qu'il est important de ne pas faire figurer de photos d'élèves.

Nous précisons à nouveau que des documents tels CV, attestations, copies de diplômes ou de pièces d'identité, lettres de recommandation n'ont pas à figurer au dossier. Tout écart par rapport aux préconisations de présentation attendues est susceptible d'affecter la note de façon déterminante.

Nous tenons également à rappeler que le candidat se présente à un concours de recrutement français et que le plus grand soin est attendu quant à la qualité du français ainsi qu'au respect des règles de ponctuation et de grammaire.

Le parcours professionnel

Le jury a apprécié l'esprit de synthèse et d'analyse de plusieurs dossiers, structurés et agréables à lire. Adossés à une sélection rigoureuse des exemples donnés, ces parcours tendaient à mettre en lumière les compétences professionnelles déjà acquises.

Nous rappelons cependant qu'il est inutile de citer tout ou partie du référentiel des compétences de l'enseignant : les propos et illustrations choisis doivent permettre au jury de déduire par lui-même les acquis de l'expérience du candidat.

Nous conseillons également aux futurs candidats d'éviter les références à des anecdotes personnelles en particulier celles liées à l'enfance ainsi que l'autosatisfaction (« j'ai captivé leur attention », ...). Cela dénote un manque de distance vis-à-vis du métier d'enseignant.

La présentation de la séquence et l'analyse réflexive

Le jury attend du choix de la séquence qu'il mette en évidence la capacité du candidat à mener un projet d'apprentissage et à faire preuve d'un esprit de synthèse. Les activités présentées sont encore trop souvent des énumérations sans que le lien entre elles ne soit explicité. Il est, en effet, essentiel que l'articulation entre les supports, au sein de la séquence, soit mise en évidence ainsi que le lien avec la problématique (y compris pour une séquence du cycle 3 ou du cycle 4).

Par ailleurs, nous invitons à choisir avec soin la classe et le moment de l'année : il est clair que la présentation des premières heures de cours en classe de 5ème offre bien moins d'opportunité d'éclairer les compétences didactiques et pédagogiques engagées. Nous suggérons donc à nouveau aux candidats de limiter ce risque en présentant des séquences suffisamment étoffées sur le plan pédagogique et didactique.

Il est inutile de détailler par le menu les rituels de classe « J'ai demandé aux élèves d'enlever leur manteau », « Les élèves m'ont répondu *Buenos días* », les items du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ou les domaines du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ces énumérations nuisent à la qualité du dossier et le rendent peu lisible.

Usage d'un vocabulaire technique maîtrisé

Le jury note avec satisfaction le recours désormais efficace à un vocabulaire technique simple, précis et maîtrisé. Des candidats, néanmoins, confondent encore séance et séquence, entraînement et évaluation sommative, expression orale en continu et écrit oralisé, oral en interaction et « questions réponses » entre professeur et élèves.

Choisir les supports et le projet d'apprentissage

Le choix des supports :

Cette année, la plupart des dossiers ont pris en compte l'indispensable dimension culturelle dans les supports exploités. Toutefois, celle-ci doit être impérativement en lien avec l'ère hispanique. Par ailleurs, nous regrettons la rareté des textes littéraires ou leur exploitation uniquement grammaticale ou lexicale.

Nous mettons à nouveau en garde les candidats qui se contentent de proposer une séquence tirée d'un manuel sans opérer de choix pédagogiques ; les propositions émanant de guides pédagogiques trouvés sur Internet n'ont pas davantage pu convaincre le jury des acquis personnels des candidats.

Présenter sa séquence

Rapport 2015, extrait : « *L'exposé didactique de la séquence doit présenter explicitement la démarche mise en oeuvre. Il importe que le candidat expose le déroulement précis de chaque séance : les consignes, le questionnement et les approches choisis, les diverses tâches proposées aux élèves. Trop de dossiers restent très évasifs voire muets sur cette indispensable explicitation.*

Le jury ne saurait non plus se contenter d'un plan séquence pour cette présentation didactique. » Cette année, le jury a apprécié que la plupart des dossiers aient présenté des mises en œuvre respectant la faisabilité du projet d'apprentissage : nombre d'heures, typologie des activités, etc.

Les meilleurs dossiers ont osé développer la mise en œuvre, donnant ainsi au jury des éléments tangibles permettant d'évaluer leurs compétences à enseigner. D'autres ont trop largement axé leur exposé sur le contexte d'apprentissage ou bien n'ont étayé leur

démonstration que de données générales: « Je procède à l'élucidation » sans préciser les mots choisis, « Les élèves s'entraînent à la compréhension de l'oral grâce à plusieurs écoutes ». Le jury n'a pas été en mesure, dans ces cas, de vérifier la pertinence didactique ou l'habileté pédagogique du candidat.

Nous engageons les candidats à construire leur séance et séquence en s'interrogeant sur les besoins, les obstacles que pourraient rencontrer leurs élèves ; ces anticipations essentielles leur permettront ensuite d'envisager les aides et remédiations à apporter à la classe et seront autant de leviers pour des entraînements adaptés.

Un certain nombre de dossiers ont su mettre en évidence, en s'appuyant sur des exemples précis, comment la diversité des élèves était effectivement prise en charge. Ils ont été valorisés et ont davantage convaincu que les affirmations déclaratives : « Au cours de cette séance, je m'efforce de prendre en charge les élèves dyslexiques et intellectuellement précoces ». En effet, on constate, parfois, qu'un vocabulaire « pédagogique » est utilisé (« l'élève est acteur de son apprentissage, « je mets en place de la différenciation », « je prends en compte l'hétérogénéité »), mais n'apparaît pas dans la description de la mise en oeuvre.

Analyser sa pratique

Cette session a montré que les candidats s'étant préparés avec sérieux, ont su présenter un retour réflexif articulé, argumenté et réaliste.

En revanche, ceux qui se sont limités à de simples affirmations « Je ne ménage pas ma peine pour construire une séquence efficace... », « Je suis tout à fait impliqué... » n'ont pu remporter l'adhésion des correcteurs.

Il est essentiel que le jury puisse percevoir les progrès accomplis par les élèves au fil des séances.

La phase de reprise est trop souvent un « fourre-tout » alors qu'elle doit mettre en avant les acquis du groupe. L'analyse réflexive a alors toute sa place : quelle remédiation est possible? La différenciation a-t-elle porté ses fruits ? Ma démarche est-elle suffisamment progressive? Les outils numériques ont-ils été réellement mis au service de l'apprentissage?

Jury session 2016

Le dossier de RAEP constitue la première épreuve de ce concours de recrutement. Les rapports des sessions précédentes ont précisé les attentes du jury. Leur lecture en est vivement recommandée aux futurs candidats. Le présent rapport 2016 se veut donc un complément des rapports 2014 et 2015.

LE DOSSIER DE RAEP : un dossier en deux parties, une épreuve en soi.

Nous rappelons tout d'abord que les candidats ne sont autorisés à n'envoyer qu'un seul dossier RAEP. Aucun envoi complémentaire ou de substitution ne pourra être pris en compte.

Le dossier RAEP est constitué de deux parties :

1) le parcours professionnel,

2) la présentation de la séquence, l'analyse réflexive et les annexes.

Le jury a noté cette année la qualité de nombreux dossiers : les candidats ont su s'appuyer sur les conseils et pistes donnés dans le rapport 2015 notamment, prenant soin de mettre en cohérence leur parcours professionnel et la séquence proposée. L'arrêté du 27 avril 2011 indique que « *Dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.* ». Le jury a donc pu s'étonner, lors de l'épreuve d'admission, de l'incapacité de certains candidats à revenir sur les éléments rédigés dans leur RAEP. *Respect des consignes - soin, qualité de la langue française et espagnole.* Si la plupart des dossiers ont respecté les consignes des textes officiels (dossier agrafé et sans spirale, police,

encre, interligne, marges, etc.) certains ont confondu nombre de pages et nombre d'annexes, dépassant de ce fait très largement les « une à huit pages maximum » attendues. Nous précisons à nouveau que des documents tels CV, attestations, copies de diplômes ou de pièces d'identité, lettres de recommandation n'ont pas à figurer au dossier. Tout écart par rapport aux préconisations de présentation attendues est susceptible de d'affecter la note de façon déterminante.

1) Le parcours professionnel

Le jury a apprécié l'esprit de synthèse et d'analyse de plusieurs dossiers, structurés et agréables à lire. Adossés à une sélection rigoureuse des exemples donnés, ces parcours tendaient à mettre en lumière les compétences professionnelles déjà acquises. Nous rappelons cependant qu'il est inutile de citer tout ou partie du référentiel des compétences de l'enseignant : les propos et illustrations choisis doivent permettre au jury de déduire par lui-même les acquis de l'expérience du candidat.

Jury session 2015

Le dossier RAEP est constitué deux parties:

- 1) le parcours professionnel
- 2) la présentation de la séquence, l'analyse réflexive et les annexes

Respect des consignes : soin, qualité de la langue française et espagnole.

Si la plupart des dossiers ont respecté les consignes des textes officiels dossier agrafé et sans spirale, police, encre, interligne, marges, etc.) certains ont confondu nombre de pages et nombre d'annexes, dépassant de ce fait très largement les «une à huit pages maximum» attendues. Nous précisons à nouveau que des documents tels CV, attestations, copies de diplômes ou de pièces d'identité, lettres de recommandation n'ont pas à figurer au dossier.

1) Le parcours professionnel

Le jury a apprécié l'esprit de synthèse et d'analyse de plusieurs dossiers, structurés et agréables à lire. Adossés à une sélection rigoureuse des exemples donnés, ces parcours tendaient à mettre en lumière les compétences professionnelles déjà acquises.

Nous rappelons cependant qu'il est inutile de citer tout ou partie du référentiel des compétences de l'enseignant: les propos et illustrations choisis doivent permettre au jury de déduire par lui-même les acquis de l'expérience du candidat.

Jury session 2014

LE DOSSIER DE RAEP : un dossier en deux parties, une épreuve en soi.

Le dossier de RAEP est constitué de deux parties :

- 1) le parcours professionnel,
- 2) la présentation de la séquence, l'analyse réflexive et les annexes.

Le dossier de RAEP est donc une épreuve en soi qui doit permettre au candidat de démontrer ses aptitudes d'enseignant. La cohérence entre ces deux parties est une clé indispensable de la réussite.

Cette année encore, le jury a constaté que de nombreux candidats avaient su **mettre en synergie leurs compétences professionnelles acquises et leur réflexion pédagogique.**

Nombreux sont ceux qui ont ainsi su manifester, à travers des choix opérés avec pertinence, la convergence de leur parcours et leurs connaissances dans le domaine de la didactique : références (judicieusement intégrées) aux textes officiels et aux programmes, terminologie utilisée à bon escient et capacité réflexive.

Cependant, certains dossiers ont montré un contraste étonnant et qui les a desservis, entre l'expérience annoncée et les démarches mises en œuvre dans la séquence proposée ou l'analyse didactique.

Le jury a apprécié les dossiers faisant preuve de réalisme, de capacités de synthèse et de recul sur les mises en œuvre. Certaines productions riches, rigoureuses et pertinentes ont été très agréables à lire.

Nous revenons sur quelques exigences de base dans la présentation et la rédaction du dossier, reflet de la rigueur inhérente à la mission d'enseignement et d'une **maîtrise des deux langues** indispensable à l'exercice du métier. Ainsi le jury a-t-il lu avec aisance et facilité **les dossiers bien structurés, articulés autour de paragraphes** dont la présentation aérée mettait en exergue la capacité du candidat à distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Nous rappelons que le professeur d'espagnol doit conduire ses élèves à une meilleure maîtrise de la langue française comme de la langue espagnole. C'est pourquoi la qualité de l'expression dans les deux langues doit être un modèle.

Le même soin de lisibilité et de présentation irréprochable doit être apporté dans la transcription des annexes. Une fois encore, cette exigence envers lui-même est un prérequis indispensable à tout candidat au poste d'enseignant. Comment imaginer, en effet, un candidat qui pourrait ensuite exiger de ses élèves un investissement et des travaux de qualité qu'il est lui-même dans l'incapacité de fournir ?

1. LE PARCOURS PROFESSIONNEL

Il s'agit pour le candidat de **démontrer** comment son parcours antérieur lui a permis de développer les compétences attendues voire transférables pour devenir enseignant de langue.

Une fois encore, c'est un esprit d'analyse et de synthèse qui doit présider au choix des arguments présentés : le jury attend du candidat qu'il soit capable **d'une sélection rigoureuse et pertinente de ses expériences**. S'il convient d'avoir connaissance des compétences requises pour l'exercice de ce métier et de mettre en regard ses aptitudes et acquis, il ne s'agit pas pour autant de redéfinir ex-abrupto le métier d'enseignant à travers de grands principes généraux, déconnectés de toute réalité personnelle.

Le jury a donc apprécié les candidats qui se sont appuyés sur les seules expériences professionnelles éclairant ainsi leur candidature au poste d'enseignant d'espagnol et mettant en relief le profit qu'ils avaient pu en tirer.

A l'inverse, tout récit autobiographique exhaustif, tableau synoptique, catalogue des affectations, CV ou lettre de recommandation ne pouvaient répondre aux attentes de cette première partie de l'épreuve.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont présenté **une analyse structurée de leur parcours dans un registre simple, précis et rigoureux et s'appuyant sur une réalité tangible et concrète.**

Jury session 2013

Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité prenant appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, **écrit en français** (cf. référentiel de compétences du professeur - compétence 2) comporte deux parties :

+ Première partie (2 pages dactylographiées maximum) :

Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement de l'espagnol, en formation initiale (collège, lycée, université) ou en formation continue des adultes.

+ Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) :

Le candidat choisit une situation d'apprentissage qu'il a mise en oeuvre pendant son cursus professionnel et qui lui paraît significative au regard des objectifs de l'enseignement de l'espagnol, pour le niveau dans lequel il intervient (ou est intervenu) et le public d'élèves qui lui a été confié. **Le candidat devra présenter et analyser dans son dossier l'un (ou plusieurs) des éléments suivants :**

- **une courte séquence de deux ou trois séances** conçue en vue de l'acquisition de savoirs linguistiques et culturels et de compétences de communication ;
- **la conception d'évaluations** écrites et/ou orales ;
- **le travail personnel** demandé aux élèves dans et en dehors des séances d'enseignement ;
- **l'intégration et l'incidence des technologies de l'information** et de la communication dans la conception et la mise en oeuvre d'un projet pédagogique.

Le candidat

- exposera clairement ses objectifs et ses choix **en situant** brièvement le projet dans le cadre d'une progression et en se référant aux programmes en vigueur ;
- procédera à **une analyse des besoins des élèves et décrira les stratégies** retenues : choix du ou des supports (textuels, audio-vidéo, iconographiques) et description de chacune des étapes du projet et de l'enchaînement des activités ;
- mettra un accent particulier sur **les activités de pratique langagière** et d'apprentissage de savoirs nouveaux ;
- fera **le bilan** de son action en prenant appui sur les indicateurs de son choix ;
- pointera **les réussites et les faiblesses** de la mise en oeuvre et suggérera des pistes d'**amélioration**.

Le jury évaluera chacun des dossiers à partir des critères suivants :

- la maîtrise de la langue française (qualité de l'expression, maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe) ;
- la cohérence globale du dossier ;
- la structuration du propos ;
- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée.

+ « *Un ou deux exemples de documents ou travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite* » : le candidat joindra à son dossier des documents qui illustreront et expliciteront sa présentation d'une situation d'apprentissage. Il veillera à présenter des documents significatifs, précis et concis (**de 1 à 8 pages maximum**). Les règles de mise en page du dossier s'appliqueront à ces documents additionnels

Le jury sera attentif à l'authenticité et à la cohérence de l'argumentation. Si la **maîtrise des concepts didactiques** - et donc de la terminologie qui l'accompagne - auxquels les Programmes font référence paraît indispensable, le jury ne préconise aucune école ni terminologie particulières. La langue utilisée dans le dossier sera claire et accessible.

Si le dossier du candidat est retenu pour les épreuves d'admission, il pourra servir de support à une partie de l'entretien prévu dans la deuxième partie de l'épreuve orale ; les échanges entre le jury et le candidat se feront en espagnol.

Il est difficile d'argumenter et de présenter un dossier dans lequel figurent des situations qui ne reflètent pas la réalité du travail effectué par le candidat. De tels dossiers ont été écartés pour préférer des dossiers parfois modestes mais honnêtes qui présentaient **la réalité** d'une situation avec **une véritable analyse** et des éléments de réflexion.

Les dossiers mal rédigés ont aussi été écartés car la qualité de la rédaction (syntaxe, lexique, orthographe) est essentielle : « Dans son usage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline » in « Les dix compétences professionnelles », B.O. n°29 du 22 juillet 2010. Une relecture minutieuse du dossier est donc indispensable.

Dans la première partie, il est demandé aux candidats de présenter un parcours personnel sans pour autant le faire de façon exhaustive et de faire la liste des différents postes occupés. **Le candidat retiendra les compétences qu'il a pu développer** pendant son parcours pour ne garder, *in fine*, que celles qui seront **représentatives et pertinentes** au regard du concours présenté. Toute anecdote et autres « souvenirs d'élèves » sont à proscrire, comme il est inutile d'essayer de convaincre le jury de la nécessité d'apprendre une langue étrangère.

Nous rappelons que la réflexion pédagogique n'est pas attendue dans cette partie : elle trouvera sa place dans la partie 2 du dossier.

EXTRAITS RAPPORTS JURY / SEQUENCE ET ANALYSE REFLEXIVE

Jury session 2016

2) La présentation de la séquence, l'analyse réflexive et les annexes

Le jury attend du choix de la séquence qu'il mette en évidence la capacité du candidat à mener un projet d'apprentissage. Nous invitons donc à choisir avec soin la classe et le moment de l'année : il est clair que la présentation des premières heures de cours en classe de débutants offre bien moins d'opportunité d'éclairer sur cette compétence. Nous engageons les candidats à limiter ce risque en présentant des séquences suffisamment étoffées sur le plan pédagogique et didactique.

Usage d'un vocabulaire technique maîtrisé

Le jury note avec satisfaction le recours désormais efficace à un vocabulaire technique simple, précis et maîtrisé. Des candidats, néanmoins, confondent encore séance et séquence, expression orale en continu et écrit oralisé, oral en interaction et « questions réponses » entre professeur et élèves.

2.1 Choisir les supports et le projet d'apprentissage

Le choix des supports : Cette année, la plupart des dossiers ont pris en compte l'indispensable dimension culturelle dans les supports exploités. Nous mettons à nouveau en garde les candidats qui se contentent de proposer une séquence tirée d'un manuel sans opérer des choix pédagogiques ; les propositions émanant de

guides pédagogiques trouvés sur Internet n'ont pas davantage pu convaincre le jury des acquis personnels des candidats.

2.2 Présenter sa séquence

Rapport 2015, extrait : « *L'exposé didactique de la séquence doit présenter explicitement la démarche mise en œuvre. Il importe que le candidat expose le déroulement précis de chaque séance : les consignes, le questionnement et les approches choisis, les diverses tâches proposées aux élèves. Trop de dossiers restent très évasifs voire muets sur cette indispensable explicitation. Le jury ne saurait non plus se contenter d'un plan séquence pour cette présentation didactique.* »

Cette année, le jury a apprécié que la plupart des dossiers aient présenté des mises en œuvre respectant la faisabilité du projet d'apprentissage : nombre d'heures, typologie des activités, etc.

Les meilleurs dossiers ont osé développer la mise en œuvre, donnant ainsi au jury des éléments tangibles permettant d'évaluer leurs compétences à enseigner. D'autres ont trop largement axé leur exposé sur le contexte d'apprentissage ou bien n'ont étayé leur démonstration que de données générales : « Je procède à l'élucidation » sans préciser les mots choisis, « Les élèves s'entraînent à la compréhension de l'oral grâce à plusieurs écoutes ».

Le jury n'a pas été en mesure, dans ces cas, de mesurer la pertinence didactique ou l'habileté pédagogique du candidat. Nous engageons les candidats à construire leur séance et séquence en s'interrogeant sur les besoins, les obstacles que pourraient rencontrer leurs élèves ; ces anticipations essentielles leur permettront ensuite d'envisager les aides et remédiations à apporter à la classe et seront autant de leviers pour des entraînements adaptés.

Un certain nombre de dossiers a su mettre en évidence, en s'appuyant sur des exemples précis, comment la diversité des élèves était effectivement prise en charge. Ils ont été valorisés et ont davantage convaincu que les affirmations déclaratives : « Au cours de cette séance, je m'efforce de prendre en charge les élèves dyslexiques et intellectuellement précoces ».

2.3 Analyser sa pratique

Cette session a montré que les candidats s'étant préparé avec sérieux, ont su présenter un retour réflexif articulé, argumenté et réaliste.

En revanche, ceux qui se sont limités à de simples affirmations « Je ne ménage pas ma peine pour construire une séquence efficace... », « Je suis tout à fait impliqué... » n'ont pu remporter l'adhésion des correcteurs.

Jury session 2015

2) La présentation de la séquence, l'analyse réflexive et les annexes

Le jury attend du choix de la séquence qu'il mette en évidence la capacité du candidat à mener un projet d'apprentissage.

Nous engageons les candidats à limiter ce risque en présentant des séquences suffisamment étoffées sur le plan pédagogique et didactique.

Usage d'un vocabulaire technique maîtrisé

Le jury note avec satisfaction le recours désormais efficace à un vocabulaire technique simple, précis et maîtrisé.

2.1 Choisir les supports et le projet d'apprentissage!

Le choix des supports:

Cette année, la plupart des dossiers ont pris en compte l'indispensable dimension culturelle dans les supports exploités.

Nous mettons à nouveau en garde les candidats qui se contentent de proposer une séquence tirée d'un manuel sans opérer des choix pédagogiques; les propositions émanant

de guides pédagogiques trouvés sur Internet n'ont pas davantage pu convaincre le jury des acquis personnels des candidats.

2.2 Présenter sa séquence

Rapport 2014, extrait: «L'exposé didactique de la séquence doit présenter explicitement la démarche mise en œuvre. Il importe que le candidat expose le déroulement précis de chaque séance: les consignes, le questionnement et les approches choisis, les diverses tâches proposées aux élèves. Trop de dossiers restent très évasifs voire muets sur cette indispensable explicitation. Le jury ne saurait non plus se contenter d'un plan séquence pour cette présentation didactique.»

Cette année, le jury a apprécié que la plupart des dossiers aient présenté des mises en œuvre respectant la faisabilité du projet d'apprentissage : nombre d'heures, typologie des activités, etc.

Les meilleurs dossiers ont osé développer la mise en œuvre, donnant ainsi au jury des éléments tangibles permettant d'évaluer leurs compétences à enseigner. D'autres ont trop largement axé leur exposé sur le contexte d'apprentissage ou bien n'ont étayé leur démonstration que de données générales: «Je procède à l'élucidation» sans préciser les mots choisis, «Les élèves s'entraînent à la compréhension de l'oral grâce à plusieurs écoutes».

Le jury n'a pas été en mesure, dans ces cas, de mesurer la pertinence didactique ou l'habileté pédagogique du candidat.

Nous engageons les candidats à construire leur séance et séquence en s'interrogeant sur les besoins, les obstacles que pourraient rencontrer leurs élèves; ces anticipations essentielles leur permettront ensuite d'envisager les aides et remédiations à apporter à la classe et seront autant de leviers pour des entraînements adaptés.

Un certain nombre de dossiers a su mettre en évidence, en s'appuyant sur des exemples précis, comment la diversité des élèves était effectivement prise en charge. Ils ont été valorisés et ont davantage convaincu que les affirmations déclaratives: «Au cours de cette séance, je m'efforce de prendre en charge les élèves dyslexiques et intellectuellement précoces».

2.3 Analyser sa pratique

Cette session a montré que les candidats s'étant préparé avec sérieux, ont su présenter un retour réflexif articulé, argumenté et réaliste.

En revanche, ceux qui se sont limités à de simples affirmations «Je ne ménage pas ma peine pour construire une séquence efficace...», «Je suis tout à fait impliqué....» n'ont pu remporter l'adhésion des correcteurs.

Jury session 2014

2. LA PRESENTATION DE LA SEQUENCE, L'ANALYSE REFLEXIVE ET LES ANNEXES

Cette partie du dossier doit permettre au jury de mesurer les capacités du candidat à mettre en œuvre un projet d'apprentissage.

La présentation d'une séquence, son analyse réflexive et les annexes choisies doivent amener le candidat à démontrer son aptitude à développer des compétences chez les élèves, dans le respect des programmes et des missions assignées à l'enseignement des langues vivantes.

Le jury a mesuré la cohérence du projet didactique et pédagogique à la qualité des liens entre la présentation de la séquence, le retour réflexif proposé et le choix des documents en annexe.

Usage d'un vocabulaire technique maîtrisé

Si toute discipline possède un langage spécifique, le recours à un lexique technique ne doit pas être une fin en soi mais un moyen d'éclairer le propos, de le rendre plus précis. Toute utilisation de termes non maîtrisés rend la démonstration caduque.

Nous donnerons quelques exemples de confusions qui témoignent d'un déficit de maîtrise de notions de base : la compétence pragmatique n'est pas la simple capacité à être « pragmatique » au premier sens du terme ; activités langagières et compétences ne sont pas

synonymes ; enfin, est-il important de différencier les évaluations diagnostiques, formatives et sommatives.

Usage des citations et des sources

Le jury attend des candidats qu'ils citent leurs sources en faisant preuve de la maîtrise des obligations en la matière. Plusieurs documents pris sur YouTube par exemple sont présentés sans en vérifier ni donner la source originale.

Par ailleurs, nous rappelons l'inutilité et la contre-productivité de citer les textes officiels, de longs passages du CECRL ou des règles de grammaire.

A. Choisir les supports et le projet d'apprentissage

La construction d'une séquence consiste à prévoir un projet d'apprentissage qui permet une mise en action des élèves et nécessite l'usage de la langue dans le cadre d'une ou de plusieurs activités langagières.

Il s'agit donc pour l'enseignant de trouver une cohérence d'ensemble : une cohérence dans le choix des supports et des activités langagières travaillées, dans le projet de fin de séquence auquel préparent ces activités langagières. Certains candidats n'ont pas pris en compte cette dimension essentielle et préconisent, par exemple, une tâche finale orale en ne prévoyant que des entraînements à l'écrit.

Mais il s'agit également de construire chez les élèves des stratégies de réussite afin qu'ils soient en mesure de réaliser le projet de fin de séquence.

C'est pourquoi le jury a apprécié les dossiers dans lesquels une véritable réflexion avait présidé à la mise en place des différentes étapes de la séquence et de la séance et qui s'organisaient autour de véritables entraînements. Ces dossiers convaincants conduisaient à des tâches projets réalistes, réalisables et incluant une dimension culturelle.

Mais il a déploré que, dans de trop nombreux dossiers, le seul lien entre les séances soit d'ordre grammatical. Plusieurs candidats ont choisi de présenter des séquences en lien avec l'Histoire des Arts en collège. Le jury a pris en compte cet intérêt pour les apports interdisciplinaires, à condition que la séquence présentée se déroule en espagnol et se fixe également des objectifs linguistiques. Nous attirons l'attention des candidats néanmoins sur le choix des œuvres très souvent évoquées (Guernica par exemple) qui peuvent sembler bien complexes pour des élèves de troisième. L'on pourrait suggérer de présenter quelques dessins préparatoires de Picasso par exemple. D'autre part, le travail sur quelques œuvres d'art bien choisies peut être proposé dans d'autres séquences, ce qui complètera l'ensemble des connaissances acquises en Histoire des Arts.

Un certain nombre de dossiers ont proposé un usage des outils numériques en cours d'espagnol, ce qui est conforme aux attentes de l'enseignement des langues vivantes. De l'usage raisonné du vidéoprojecteur au recours à la baladodiffusion : la place du numérique est un champ pédagogique qu'il convient, en effet, d'explorer en cours.

Cependant, que penser de la plus-value pédagogique pour ces élèves qu'on laisse en salle d'informatique pour « faire des recherches sur Internet », « pour se cultiver », « pour faire un diaporama » ? Quelle place et quel rôle de l'enseignant d'espagnol dans ces démarches ?

B .Choix didactiques et mises en œuvre pédagogiques

- Quelques-unes des erreurs qui nuisent à la construction de compétences chez les élèves : un questionnement frontal, l'absence de pauses récapitulatives, l'oral en interaction confondu avec un écrit oralisé ou pensé comme une conversation au cours de laquelle le professeur pose des questions, les exercices à trous systématiques pour développer la compréhension orale...

C. Analyser sa pratique

La note de commentaires pour l'épreuve de RAEP en espagnol précise les objectifs de cette sous-partie : « Le candidat fera le bilan de son action en prenant appui sur les indicateurs de son choix et pointera les réussites et les faiblesses de la mise en œuvre et suggérera des pistes d'amélioration. »

Le jury a constaté que cette partie réflexive a souvent été négligée et nous ne pouvons que conseiller vivement aux futurs candidats d'attacher le plus grand soin à cette partie de l'épreuve.

En effet il n'est pas d'acte pédagogique qui ne soit accompagné d'un temps de réflexion a posteriori. L'absence de ce retour réflexif a été pénalisée.

Il est attendu du candidat un commentaire à distance entre ce qu'il a prévu et ce qui a été réalisé ; dans l'analyse de ce hiatus, le candidat doit montrer sa capacité à comprendre et analyser les mécanismes d'apprentissage et d'enseignement, à proposer des remédiations.

Aucune place n'est possible pour une liste de reproches sur le comportement actuel des élèves, « leur incapacité à travailler de nos jours » ni pour un résumé auto-satisfait de ce qui a été produit basé sur la simple réaction subjective « les élèves avaient l'air content ». Le jury attend un retour critique sur les stratégies mises en place pour développer les compétences chez les élèves, sur l'analyse de leurs difficultés face à l'activité ou aux supports exploités et les remédiations qui en découlent.

Le jury a particulièrement apprécié la démarche de certains candidats, qui malgré quelques maladresses ont su manifester une attitude réflexive, en toute honnêteté intellectuelle. Une telle posture est de bon augure et conduit à déduire que le futur enseignant saura évoluer et faire évoluer ses pratiques au cours de sa carrière.

D. Choisir les annexes

Tout comme les parties précédentes, le choix des annexes doit démontrer les capacités du candidat à procéder à des choix pertinents. Les annexes doivent donner de la lisibilité à la mise en œuvre de la séquence et de la séance.

Le jury a déploré des annexes peu significatives, sans pertinence ou mal choisies par rapport au projet pédagogique présenté. Certains projets d'apprentissage n'ont pu être appréciés du fait de l'absence des documents-soutiens qui le régissaient : comment évaluer une séance articulée autour d'un document oral dont le jury ne dispose ni du script ni de la source ?

On attend du candidat qu'il fournisse tout document permettant au jury de comprendre ce dont il parle.

Parce qu'ils éclairaient avec justesse le déroulement de la séance ou de la séquence, voire l'analyse a posteriori, le jury a apprécié de lire des copies d'élèves corrigées s'inscrivant dans une progression cohérente et pertinente, en adéquation avec les tâches demandées, des grilles d'évaluations personnalisées, des travaux d'élèves venant éclairer la réalisation du projet de séquence.

Jury session 2013

Partie 2 6 pages maximum

Pour cette session, davantage de candidats ont respecté la limite de pages prescrite.

Les dossiers qui ne respectaient pas cette consigne ont été éliminés, de même que ceux qui n'ont pas tenu compte des consignes de présentation [« Arial 11, interligne simple, format 21 x 29,7, dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; sans retrait en début de paragraphe »].

Lorsque les informations apportées par les candidats ne correspondaient pas aux intitulés de la rubrique concernée ou si des pièces manquaient, le dossier a aussi été éliminé.

Annexes

Le texte précise :

« Un ou deux exemples de documents ou travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite »

Ce sont bien des documents de type pédagogique qui sont attendus : copie d'élève corrigée, exercices proposés, évaluation, correction d'évaluation, document visuel ou textuel, etc. Les rapports d'inspection, lettres de recommandation ou tout type d'attestation n'ont pas leur place dans un dossier RAEP.

On ne joindra que des documents papier. Aucun CD ou DVD.

Les photocopies d'un ou plusieurs documents supports de cours sont indispensables : elles permettent au jury de mieux apprécier la démarche pédagogique. Les copies corrigées d'élèves, les préparations ou fiches ont été très appréciées mais il faut aussi savoir limiter leur nombre et choisir les plus significatives. Ces documents doivent être parfaitement lisibles.

Les grilles sans références concrètes aux consignes précises données ne sont pas significatives et n'ont pas leur place en annexe, de même que tout document qui n'entre pas dans la conception de la séquence. Les photocopies de pages de manuels doivent trouver une justification cohérente.
